



## Concours des miels du Syndicat Apicole Dauphinois – Année 2024

Le Syndicat Apicole Dauphinois organise un concours des miels 2024.

Deux options sont prévues et tous les miels seront jugés par le même jury.

### **Option 1 - sans analyses :**

Les miels auront un contrôle de l'humidité, de la qualité visuelle, olfactive et gustative par un jury formé à l'analyse des miels.

Coût option 1 : 20 Euros

### **Option 2 - Avec analyses par un laboratoire d'expertise des miels :**

Les analyses, frais d'expédition et divers, seront facturés à prix coûtant. (Il n'y a plus d'aides financières de FranceAgrimer).

Analyses standard : Humidité, couleur, pH, conductivité électrique, HMF, pollinique qualitative.

Coût option 2 : 66 Euros

Tous les miels (option 1 et option 2) seront regroupés en fonction de leur catégorie pour être soumis à l'appréciation du jury.

## Règlement du concours

### **Article 1 :**

Le concours est ouvert aux apiculteurs adhérents au Syndicat Apicole Dauphinois à jour de la cotisation 2024 et se déroulera le samedi 30 novembre 2024 au siège du Syndicat à Fontaine.

### **Article 2 :**

Les inscriptions et les échantillons seront réceptionnés au siège du Syndicat Apicole Dauphinois par un membre du conseil d'administration à partir du mercredi 11 septembre et jusqu'au samedi 28 septembre 11h.

Le dépôt des échantillons sera accompagné du chèque de règlement au nom du Syndicat Apicole Dauphinois.

Les apiculteurs préciseront, pour chaque échantillon et sur le bulletin d'inscription (une feuille d'inscription par échantillon) les informations ci-dessous :

- Nom et prénom

- Adresse
- N° de téléphone
- Adresse mail
- Numéro d'apiculteur
- Lieu de récolte
- Département
- Catégorie de de miel
- Option 1 ou option 2.

Les apiculteurs ayant fait le choix de :

- L'option 1, fourniront 1 pot de 250g pour le concours
- L'option 2, fourniront 2 pots de 250g pour le concours + analyses en laboratoire

Tous les pots doivent être hermétiquement fermés et doivent avoir chacun une étiquette sur laquelle seront inscrits pour l'apiculteur :

- le nom et prénom,
- l'adresse,
- le NumAPI
- la catégorie du miel.

Les échantillons non conformes seront refusés.

Les miels à concourir devront parvenir au Syndicat Apicole Dauphinois pour le samedi 28 septembre 2024 à 11h au plus tard.

Aucun échantillon ne sera plus accepté après cette date.

### **Article 3 :**

#### Option 1 - Sans analyses

Les miels auront un contrôle de l'humidité, de la qualité visuelle, olfactive et gustative par un jury formé à l'analyse des miels.

Inscription au concours : 20 Euros

#### Option 2 - Avec analyses par un laboratoire

L'analyse standard comprend :

Humidité, couleur, pH, conductivité électrique, HMF, pollinique qualitative.

Inscription au concours : 66 Euros

Les miels seront tous goûtés par un jury.

Chaque participant recevra par l'intermédiaire du Syndicat Apicole Dauphinois les résultats des analyses concernant l'échantillon présenté.

### **Article 4 :**

Catégorie des miels pour tous les échantillons :

- Miel toutes fleurs de plaine.

- Miel toutes fleurs de montagne
- Miels mono-floraux (exemple acacia, châtaignier, tilleul, pissenlit, etc).

Les miels ne seront jugés dans une catégorie spécifique qu'à partir de 6 échantillons par catégorie.

Si le nombre d'échantillons d'une catégorie est insuffisant, le jury pourra attribuer des « coups de cœur ».

#### **Article 5 :**

Contrôle pour chaque échantillon :

- Option 1 - Sans analyse : l'échantillon sera contrôlé sur sa teneur en eau avant le concours, puis soumis à l'appréciation sensorielle, visuelle et olfactive du jury.
- Option 2 - Avec analyses : un pot sera envoyé au laboratoire, le second sera utilisé pour l'analyse sensorielle déterminée par le jury.

Critères retenus pour la participation au concours : teneur en eau inférieure à 18%.

Les miels ayant un pourcentage supérieur seront mis hors concours.

#### **Article 6 :**

Le jury sera composé de personnes ayant l'expérience des analyses sensorielles des miels.

Le concours se déroulera le samedi 30 novembre 2024 à partir de 9 h au siège du Syndicat Apicole Dauphinois.

Les membres de l'organisation ne pourront pas concourir. Si un membre du jury est inscrit au concours, les organisateurs veilleront à ne pas mettre son miel sur la table d'analyse.

#### **Article 7 :**

Des diplômes (médaille d'or, d'argent et de bronze) seront attribués aux miels récompensés.

Le rappel de la distinction obtenue au concours est autorisé pendant les deux années qui suivent, sous la responsabilité de l'apiculteur.

Les résultats seront communiqués le jour même aux présents et aux participants.

L'information sera publiée également dans l'Info-SAD et dans les revues nationales.

Les diplômes ainsi que les résultats d'analyses seront à retirer au siège du Syndicat Apicole Dauphinois à partir de début janvier 2025.

**Article 8 :**

Tous les échantillons seront jugés "à l'aveugle" par un jury indépendant, composé d'apiculteurs ou non préalablement formés.

**Article 9 :**

Toutes difficultés pratiques ou d'interprétation du présent règlement seront réglées par le Syndicat Apicole Dauphinois en sa qualité d'organisateur.

A tous, débutants ou non, nous ne pouvons que vous conseiller de participer à ce concours.

**Rappel** : seul le responsable connaît l'identité des concurrents avant et pendant le concours, celle-ci n'est dévoilée qu'en fin de concours, à la proclamation des résultats.

**Responsable du concours : Bernard Verneyre**